



Club Subaquatique de la Côte d'Emeraude
Centre BLEU EMERAUDE – Terre Plein du NAYE
35400 SAINT-MALO



0 2 . 9 9 . 8 2 . 6 0 . 7 3 .

N° affiliation F.F.E.S.S.M. : 03.35.037

N° agrément Jeunesse et Sport : 7535 S 035

✉ csce2@wanadoo.fr

http://csce-stmalo.fr

Participation financière pour l'adhésion au CSCE
Pour la saison 2016 - 2017
Décidée en Comité Directeur du 26 aout 2016

Actuellement la participation pour l'adhésion au CSCE est de :

- **125 €** pour un adulte à partir de 16 ans (dont **38,80 €** de licence FFESSM pour la saison 2016 - 2017)
- **105 €** pour un jeune de 10 à 16 ans (dont **24,55 €** de licence FFESSM pour les jeunes de 12 à 16 ans et **10,90 €** de licence FFESSM pour les enfants de moins de 12 ans pour la saison 2016 - 2017)

De plus, la FFESSM propose des assurances individuelles accident pour les pratiquants, moniteurs, juges, arbitres et entraîneurs exerçant à titre bénévole. Pour la saison 2016 – 2017 les tarifs ont été fixés comme suit par la FFESSM :

- **20,10 €** pour l'assurance loisir 1
- **31,15 €** pour l'assurance loisir 2
- **54,30 €** pour l'assurance loisir 3
- **11,60 €** pour l'assurance piscine intégrant les compétitions en piscine

En ce qui concerne le forfait « Handi plongeurs », il est fixé à **140 €** (hors licence). C'est un forfait comprenant 10 sorties mers et l'adhésion au club. Il devra s'acquitter en plus du montant de la licence FFESSM qui pour cette saison est de 38,80 € (comme indiqué ci-dessus). La licence fédérale FFESSM ne lui sera pas facturée s'il apporte l'attestation pour la même saison de son affiliation à la FFH.

Pour le Comité Directeur

Le Président du CSCE
Stéphane PETITJEAN

La Secrétaire du CSCE
Catherine LEFEUVRE

